



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TARN

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°81-2017-036

PUBLIÉ LE 10 FÉVRIER 2017

Sommaire

Préfecture du Tarn

81-2017-02-10-001 - avis de consultation publique du projet d'aire géographique de la future appellation "Pérail" INAO (1 page)

Page 3

Préfecture du Tarn

81-2017-02-10-001

avis de consultation publique du projet d'aire géographique
de la future appellation "Pérail"

INAO

« PERAIL »

Avis de consultation publique

Lors de sa session du 16/11/2016, le comité national des appellations laitières, agroalimentaires et forestières de l'INAO a décidé la mise en consultation publique du projet d'aire géographique pour la future appellation d'origine « Pérail ».

Ce projet d'aire géographique concerne 281 communes réparties sur les départements de l'Aveyron, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et du Tarn. La liste des communes proposées est consultable sur www.inao.gouv.fr à la rubrique suivante :

Espace-professionnel-et-outils/Suivi-des-demarches/Consultations-publiques-des-projets-d-aires-geographiques-ou-parcellaires-delimitées-des-AOC-et-IGP

La consultation se déroulera du 08/03/2017 au 08/05/2017 inclus.

Dans cet intervalle, toute personne physique ou morale ayant un intérêt légitime dans le dossier pourra formuler des réclamations par courrier recommandé avec accusé de réception auprès de l'Institut national de l'origine et de la qualité, à l'adresse suivante :

INAO
DT Auvergne Limousin
Village d'entreprises - 14, avenue du Garric
15000 AURILLAC
04.71.63.85.42

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 08/05/2017, le cachet de la poste faisant foi.

Le dossier complet est consultable au site gestionnaire de l'INAO (coordonnées ci-dessus) ainsi qu'au siège de « l'Association de Défense et de Promotion du Fromage de Brebis Pérail » (CCI - 38 boulevard de l'Ayrolle - 12100 MILLAU – 05.65.59.59.09) aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.